

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2025/47

QUESTION N°6

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES / CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS
POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE**

**L'an deux mille vingt-cinq
Le vingt-cinq juin
A vingt heures trente**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUX - Jean-Claude CHEVRIER
Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT- Jocelyne BINET - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Pascal KLINGLER - Josiane THOMAS - Maria GUYON - Florence DOUILLON
Nadine MEUNIER – Eric COUDERCHON - Eric NOIRET - Christophe CONNAN
Eric BOSC - Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA - Christophe BATTAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Seddik HADDOUYAT a donné procuration à Fahed HADJI
Denis HOFFMANN a donné procuration à Pascal KLINGLER
Frédéric CLAUX a donné procuration à Chantal CLAUX
Fabien CUVILLIER a donné procuration à Michel VALLADE
Amélie SANDRIN a donné procuration à Jocelyne BINET
Souleymane SANOGO a donné procuration à Claude CAUET
Eric BOSC a donné procuration à Annie METAY

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

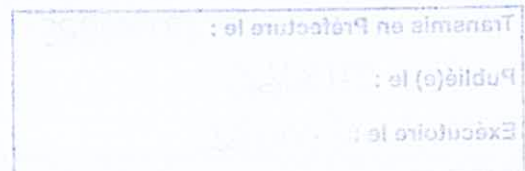
/

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Jocelyne BINET

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

**Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de pouvoirs : 7
Nombre de votants : 29**



N°D2025_47 – RESSOURCES HUMAINES / Création d'emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment ses articles L.313-1 et L.332.23,

Considérant l'accroissement de l'activité de certains services durant la période estivale,

Considérant la nécessité de créer les emplois non permanents à temps non-complet afin de répondre à ces besoins ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **CREER** 16 (seize) emplois non permanents à temps non-complet, pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité dans les services suivants :
 - Centre social : 2 postes d'adjoint d'animation, relevant de la filière animation, catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions d'animateur
 - Centre de loisirs : 8 postes d'adjoint d'animation, relevant de la filière animation, catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions d'animateur
 - Service Municipal de la Jeunesse : 2 postes d'adjoint d'animation, relevant de la filière animation, catégorie hiérarchique C, pour exercer les fonctions d'animateur
 - Espaces Verts : 2 postes d'adjoint technique, relevant de la filière technique, catégorie hiérarchique C, pour assurer l'entretien des espaces verts et des bâtiments
 - Événementiel : 2 postes d'adjoint technique, relevant de la filière technique, catégorie hiérarchique C, pour assurer des tâches techniques (installation, manutention, démontage...).
- ✓ **AUTORISER** Monsieur Le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-23 2° du Code Général de la Fonction Publique pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité.
- ✓ **PRECISER** que les contrats seront d'une durée maximale de 6 mois sur une période consécutive de 12 mois et que la rémunération sera calculée par référence au SMIC.
- ✓ **DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Collectivité.

Transmis en Préfecture le : 27/06/2025

Publié(e) le : 27/06/2025

Exécutoire le : 27/06/2025

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 25 JUN 2025**

LE MAIRE

MICHEL VALLADE

